

ALAIN ROUSSET 2021

Madame Monsieur Adresse fiscale _____

Nom _____

Prénom _____ Code postal _____

Nationalité _____ Ville _____

Âge 18-25 ans 25-65 ans +65 ans E-mail (facultatif) _____

JE FAIS UN DON **PAR CHÈQUE** À ALAIN ROUSSET CANDIDAT TÊTE DE LISTE AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES EN NOUVELLE-AQUITAINE 2021

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant du versement, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Un reçu de don vous sera adressé.

- 20 €** (soit 6,80 € après déduction)
- 30 €** (soit 10,20 € après déduction)
- 50 €** (soit 17 € après déduction)
- 100 €** (soit 34 € après déduction)
- _____ € (montant maximum autorisé : 4600 € avant déduction par personne par an)

- Je certifie sur l'honneur être une personne physique et que le règlement de mon don ne provient pas d'une personne morale (entreprise, association, collectivité...); que le paiement de mon don provient de mon compte bancaire personnel (obligatoire).
- Je certifie être de nationalité française ou résider en France (obligatoire).
- J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au recueil de mes données personnelles ci-dessous (obligatoire).

CHÈQUE À LIBELLER À L'ORDRE DE* :

M. Bruno Konrad, Mandataire financier de M. Alain Rousset

(déclaré en préfecture le 4 janvier 2021)

BULLETIN À RETOURNER AVEC VOTRE CHÈQUE À L'ADRESSE SUIVANTE :

M. Bruno Konrad
29 rue de l'Élite
33600 Pessac

DATE ET SIGNATURE

* Le candidat ne peut recueillir de dons que par l'intermédiaire de son mandataire financier.

CODE ÉLECTORAL

Article L113-1

III. – Sera puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende quiconque aura, en vue d'une campagne électorale, accordé un don ou un prêt en violation des articles L. 52-7-1 et L. 52-8.

Lorsque le donateur ou le prêteur sera une personne morale, le premier alinéa du présent III sera applicable à ses dirigeants de droit ou de fait.

Article L52-8

Une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts à un candidat, ni lui apporter leur garantie pour l'obtention de prêts.

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les informations que vous communiquez sont nécessaires à la gestion de nos relations. Elles ne seront jamais cédées à des tiers et seront exclusivement réservées à l'usage de l'association et de son mandataire. En remplissant ce formulaire, vous autorisez ceux-ci à vous contacter pour des opérations de communication et d'information sur l'activité de *Les talents de nos territoires, l'union de nos énergies*. Ces données seront conservées au maximum 6 mois après les échéances électorales, elles seront ensuite supprimées.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi précitée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à cette adresse électronique : contact@alain-rousset.fr ou à l'adresse postale suivante : Mandataire financier d'Alain Rousset, 5 rue des frères Bonie, 33000 Bordeaux.